

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2022
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle 1 du Centre administratif de Dolbeau-Mistassini ainsi qu'à la salle 104 du Centre administratif de Roberval et par visioconférence, ce 17^e jour de mai 2022, à 18 h 30, et à laquelle sont présents :

MEMBRES PARENTS

M. Marc Tremblay, président;
M^{me} Chantale Nadeau;
M^{me} Mireille Tremblay;

MEMBRES DU PERSONNEL

M. Jean-Michel Cossette;
M^{me} Flavie Tremblay;
M^{me} Mélanie Jobin;
M. Carl Bouchard;
M^{me} Chantale Simard;
M^{me} Audrey Piquette;

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. Guy Larouche;
M. André Desmarquis;
M^{me} Maryse Perron Chartier;

assistés de M. Patrice Boivin, directeur général, et de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

Absences :

M. Jimmy Meunier, vice-président;
M^{me} Janot Pagé Kroft, membre parent;
M^{me} Zoé Paradis, membre de la communauté.

Invité :

M. Carl Gauthier, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 9 mai 2022 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte, sous la présidence de M. Marc Tremblay, président du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

2. Mot de bienvenue

M. Marc Tremblay, président, souhaite la bienvenue à tous les membres.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée dispense le président de faire la lecture de l'ordre du jour.

CA-0266-05-22

Il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le sujet suivant et en laissant le point *Affaires nouvelles* ouvert :

- Nomination d'un administrateur au comité de gouvernance des ressources informatiques.

ADOPTÉ

4. Vérification des conflits d'intérêts potentiels

M. Marc Tremblay, président, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

5. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

6. Rapports des comités du conseil d'administration**6.1. Comité de vérification**

Il n'y a rien à signaler.

6.2. Comité des ressources humaines

Les procès-verbaux des rencontres du comité des ressources humaines qui se sont tenues le 22 mars et le 10 mai 2022 sont déposés à titre informatif. M. Guy Larouche présente les points discutés.

6.3. Comité de gouvernance et d'éthique

Les procès-verbaux des rencontres du comité de gouvernance et d'éthique qui se sont tenues le 29 mars et le 26 avril 2022 sont déposés à titre informatif. M^{me} Audrey Piquette présente les points discutés.

6.4. Comité de révision

Il n'y a rien à signaler.

6.5. Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien

Il n'y a rien à signaler.

7. Présentation ou information au conseil d'administration

7.1. Affaires découlant du procès-verbal du 22 février 2022

Les affaires découlant du procès-verbal du 22 février 2022 sont déposées à titre informatif.

7.2. Affaires découlant du procès-verbal du 16 mars 2022

Les affaires découlant du procès-verbal du 16 mars 2022 sont déposées à titre informatif.

7.3. Affaires découlant du procès-verbal du 3 mai 2022

Les affaires découlant du procès-verbal du 3 mai 2022 sont déposées à titre informatif.

7.4. Correspondance

La liste de correspondance pour la période du 18 février 2022 au 12 mai 2022 est présentée à titre informatif.

7.5. Rapport de la présidence

Le rapport de la présidence pour la période du 23 février 2022 au 17 mai 2022 est présenté à titre informatif.

7.6. Rapport de la direction générale

Le rapport de la direction générale pour la période du 18 février 2022 au 12 mai 2022 est présenté à titre informatif.

7.7. Reddition de comptes

La reddition de comptes est déposée à titre informatif.

7.8. Plan d'engagement vers la réussite

M. Patrice Boivin explique l'échéancier et les étapes à venir. Le comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERE) a déjà eu une première rencontre. Un sous-comité sera mis en place également pour des travaux spécifiques.

7.9. Ici on trace des voies d'avenir – Les bons coups (mars et avril 2022)

Les bons coups des établissements pour les mois de mars et avril 2022 sont déposés à titre informatif.

8. Agenda de consentement

Sur motion dûment proposée par M^{me} Audrey Piquette, tous les dossiers inscrits dans la présente section intitulée « Agenda de consentement » sont adoptés en bloc, sans aucune présentation, discussion ou délibération. Toutefois, aux fins du procès-verbal, chacun des dossiers est consigné de manière distincte, avec son propre numéro de résolution.

8.1. Adoption du procès-verbal du 22 février 2022

CA-0267-05-22

Il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 22 février 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

8.2. Adoption du procès-verbal du 16 mars 2022

CA-0268-05-22

Il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 16 mars 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

8.3. Adoption du procès-verbal du 3 mai 2022

CA-0269-05-22

Il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 3 mai 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

8.4. Adoption des actes d'établissement et de la liste des écoles et des centres 2022-2023

ATTENDU l'adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 (résolution CA-0199-11-21);

ATTENDU l'article 211, 3^e alinéa de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

« Il détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement. »;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents en vertu de l'article 193, 2^e alinéa de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des conseils d'établissement en vertu de l'article 79, 1^{er} alinéa de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les commentaires reçus;

Comité de parents :

« QUE les membres du comité de parents acceptent le projet des actes d'établissement et de la liste des écoles et des centres 2022-2023 ».

Conseils d'établissement :

Aucun commentaire reçu.

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion en date du 15 mars 2022 et les commentaires reçus;

En conséquence,

CA-0270-05-22

il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte les actes d'établissement ainsi que la liste des écoles et des centres 2022-2023 tels que présentés;

QU'un exemplaire des actes d'établissement et de la liste des écoles et des centres 2022-2023 soit expédié au comité de parents ainsi qu'aux conseils d'établissement.

A D O P T É

8.5. Rapport de la protectrice de l'élève sans recommandations – Dossier CSPB 2021-22-06

ATTENDU l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU une plainte formulée par un parent à la responsable du cheminement des plaintes le 18 mars 2022;

ATTENDU que la responsable du cheminement des plaintes a référé le parent à la protectrice de l'élève;

ATTENDU le rapport acheminé par la protectrice de l'élève au parent dans lequel elle n'émet aucune recommandation;

En conséquence,

CA-0271-05-22

il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets prenne acte du rapport de la protectrice de l'élève pour le dossier CSPB 2021-22-06 et accepte les conclusions.

ADOPTÉ

8.6. Nomination du secrétaire de comités de sélection

Le point 8.6 a été retiré de la séance du 17 mai 2022.

8.7. Démission d'un administrateur au conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets

ATTENDU l'annonce de la démission de M. Marc Tremblay, administrateur au conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, prenant effet le 30 juin 2022;

ATTENDU l'article 175.6. de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule :

« 175.6. Une vacance à un poste de membre d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire est constatée lorsque ce membre ne respecte plus une qualité requise par l'article 143 ou 143.1, qu'il devient inéligible au poste, qu'il est inhabile à siéger, qu'il devient incapable, qu'il démissionne, qu'il décède ou que son mandat est révoqué. [...] »

En conséquence,

CA-0272-05-22

il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets prennent acte de la démission de M. Marc Tremblay, administrateur, prenant effet le 30 juin 2022.

ADOPTÉ

9. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

10. Dossiers nécessitant une décision

10.1. Entérinement des décisions de la direction générale concernant les recommandations du comité de répartition des ressources (CRR-13-02-22, CRR-14-02-22, CRR-16-02-22, CRR-17-03-22, CRR-18-04-22, CRR-19-04-22, CRR-20-04-22, CRR-21-04-22, CRR-22-04-22, CRR-23-04-22 et CRR-24-05-22)

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les séances du comité de répartition des ressources tenues les 9 février, 14 février, 22 mars, 22 avril et 5 mai 2022;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par les résolutions CRR-13-02-22, CRR-14-02-22, CRR-16-02-22, CRR-17-03-22, CRR-18-04-22, CRR-19-04-22, CRR-20-04-22, CRR-21-04-22, CRR-22-04-22, CRR-23-04-22 et CRR-24-05-22;

ATTENDU les consultations faites auprès du comité consultatif de gestion les 15 février, 20 février, 29 mars et 10 mai 2022 et les commentaires reçus;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs ces recommandations du comité de répartition des ressources sont acceptées par la direction générale et entérinées par le conseil d'administration;

En conséquence,

CA-0273-05-22

il est PROPOSÉ par M. Guy Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets entérine les décisions de la direction générale quant à l'acceptation des recommandations suivantes du comité de répartition des ressources :

CRR-13-02-22 : PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR GÉNÉRAL

QUE pour la demande du Service des ressources humaines d'ajout de deux postes d'AB1 à 35 heures, la recommandation soit négative, compte tenu de la récurrence pour l'organisation scolaire et le fait que le surcroît ne sera peut-être pas présent pour plusieurs années. Une demande d'analyse est faite pour des projets particuliers compte tenu des dossiers de la pénurie et de la pandémie.

QUE la demande du Service des ressources humaines d'ajout de 5 heures au poste existant de 30 heures d'ABP soit recommandée.

QUE la demande de l'école des Grandes-Rivières pour l'ajout de 5 heures à un poste d'AB1 ne soit pas recommandée à moins que la direction paie cet ajout à même ses budgets dans son école.

QUE la demande de la FP d'ajout d'un poste de technicien en FP à 35 heures payé en FP dans l'allocation de base soit recommandée.

QUE la demande de la FP d'ajout d'un poste de magasinier en FP ne soit pas recommandée. Il sera traité en projet particulier dans le cadre du chapitre X de la convention collective du personnel de soutien.

QUE la demande de l'école Sainte-Marie d'ajout de 6 heures supplémentaires aux 6 heures existantes en secrétariat ne soit pas recommandée. Par contre, il est recommandé d'ajouter 5 heures de la façon suivante : 6 heures prises à même les heures de la secrétaire d'école de l'école Notre-Dame-de-Lourdes. Le CRR recommande l'ajout d'un 5 heures en secrétariat pour l'école Sainte-Marie. Le poste de 30 heures de Notre-Dame-de-Lourdes sera donc aboli pour ouvrir un poste de 35 heures, dont 24 heures consacrées à Notre-Dame-de-Lourdes et 11 heures à Sainte-Marie. L'école St-Lucien/Jean XXIII récupérera ces 30 heures exclusivement à son école et ne les partagera plus avec l'école Sainte-Marie.

QUE la demande du Service des ressources matérielles d'ajout de 10,25 heures de l'ouvrier certifié d'entretien dans le secteur de Normandin soit recommandée.

QUE la demande de l'école Notre-Dame de bénéficier de 17,5 heures ne soit pas recommandée, mais plutôt 11 heures de secrétariat supplémentaires, étant donné que ces heures sont prévues dans les paramètres déterminés en secrétariat.

QUE la demande de l'école Benoît-Duhamel d'ajouter 3,5 heures aux 14 heures déjà existantes ne soit pas recommandée, étant donné qu'elle dépasse déjà les paramètres déterminés en secrétariat de 3,5 heures.

QUE les écoles Hébert et Mgr Bluteau conservent chacune 10,5 heures afin de créer un poste de 21 heures en secrétariat, mais le CRR propose d'analyser la possibilité de joindre ce poste de 21 heures avec un poste de 14 heures à la Polyvalente des Quatre-Vents. Si une telle éventualité est possible, le CRR recommande l'abolition du poste de 17,5 heures à la Polyvalente des Quatre-Vents pour en créer un nouveau à 14 heures qui sera joint à celui de 21 heures des deux écoles primaires, créant ainsi un nouveau poste de 35 heures.

QUE la demande du Service des ressources informatiques d'ajout d'un poste d'AB1 à 35 heures qui est déjà assumé par le budget d'investissement des TI (il n'y a donc pas d'ajout à l'organisation scolaire) soit recommandée.

QUE la demande de la Polyvalente des Quatre-Vents pour l'ajout d'un poste de 27 heures en surveillance d'élèves soit recommandée en contrepartie à ce qu'un poste de TES soit payé à même ses budgets de l'école.

QUE la demande de la Polyvalente des Quatre-Vents pour l'ajout de 3 heures en surveillance d'élèves passant à 29 heures soit recommandée.

CRR-14-02-22 : PLAN D'EFFECTIFS DES PNE

QUE la demande de la Cité étudiante d'ajout d'un poste de 35 heures d'agent de développement pour la concentration de hockey et qui est financé à même une mesure soit recommandée;

QUE la demande de la Polyvalente des Quatre-Vents d'ajout d'un poste d'agent de développement ou de conseiller pédagogique soit refusée et qu'une demande d'un projet particulier soit demandée pour combler le besoin;

QUE la demande de la Polyvalente des Quatre-Vents pour l'ajout d'heures passant de 28 à 35 heures (7 heures) d'AVSEC payées à même une mesure de l'école, soit la mesure 15028, soit recommandée;

QUE la demande de la FP pour l'ajout d'un poste à temps plein de conseiller pédagogique soit recommandée. Ce poste a déjà existé dans les années antérieures.

QUE la demande de la FP pour la diminution du poste d'orthopédagogie à temps plein à 80 % soit recommandée, conditionnellement à ce que le 20 % restant soit affecté au secteur des Jeunes pour conserver un poste à 100 %.

QUE la demande de la FP d'augmentation du poste de conseillère en communication de 5 heures par semaine et assumée dans le budget de la FP soit recommandée.

QUE la demande de l'école des Grandes-Rivières (secondaire des Chutes) pour un ajout d'heures de 7 heures pour le poste d'animatrice à la vie étudiante afin que ce poste passe à 100 % soit recommandée. Cependant, ce poste était à 80 % pour l'école des Grandes-Rivières et 20 % pour le primaire (Bon-Pasteur, La Source et Les Prés Verts). Cet ajout de 7 heures doit être payé à même la mesure 15028 de l'école des Grandes-Rivières. La recommandation est cependant conditionnelle à trouver une solution pour combler le besoin de 20 % au primaire.

QUE la demande du Service des ressources humaines d'ajouter un poste d'attaché d'administration à temps complet de 35 heures soit recommandée, compte tenu des nouveaux dossiers qui se sont ajoutés et qui sont nécessaires à traiter pour les prochaines années.

QUE la demande du Service des ressources financières d'abolir le poste de professionnel d'agent de gestion financière et de créer un poste de cadre, dont la nature des tâches sera analysée en collaboration avec le Service des ressources humaines, compte tenu des tâches à assumer, soit recommandée.

CRR-16-02-22 : PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR GÉNÉRAL

QUE le nouveau poste en secrétariat pour les écoles Notre-Dame et Benoît-Duhamel soit à 35 heures par semaine. Cela permettra d'assumer un 10 heures de suppléance dans les écoles de ce secteur de même que de s'assurer d'une stabilité et d'avoir une personne expérimentée.

CRR-17-03-22 : FINALISATION DU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

QUE plan d'effectifs du personnel professionnel, incluant le volet psychosocial, soit accepté intégralement tel que présenté.

CRR-18-04-22 : CRITÈRE DE RÉPARTITION AU BUDGET

QUE la répartition de chacune des mesures ou chacun des montants alloués se fasse selon ce qui est spécifié dans le projet « Annexe 1 – Critères de répartition » qui sera annexé à la « Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources » pour 2022-2023, à l'exception du montant alloué pour la réussite éducative qui sera de 0 \$ jusqu'à sa réévaluation.

CRR-19-04-22 : BUDGET DES COMITÉS 2022-2023

QUE le montant annuel alloué pour chacun des comités soit le même qu'en 2021-2022, de même que la restriction sur le montant de surplus accumulé de chacun de ceux-ci.

CRR-20-04-22 : BUDGET DES SERVICES DE GARDE – FOURNITURES ET HONORAIRES 2022-2023

QU'un montant de 24 \$ par élève inscrit (régulier et sporadique) soit établi en appliquant une indexation de 2 % pour 2021-2022 et 2022-2023.

CRR-21-04-22 : FRAIS DE DÉPLACEMENT ENTRE LES ÉCOLES – DIRECTIONS ET DIRECTIONS ADJOINTES 2022-2023

QUE les frais de déplacement des directions et directions adjointes entre leurs écoles et ceux concernés par l'Annexe 1 « Entente d'allocation fixe pour déplacements » de celles-ci soient assumés par le budget central du CSS. Le montant annuel à assumer par le CSS sera moindre de 10 000 \$ selon ce qui est versé présentement.

CRR-22-04-22 : MESURE 15111 VOLET 1 « EXPÉRIMENTATION ENTREPRENEURIALE » 2021-2022

QUE la répartition dans les écoles et les centres soit telle que consentie par le MEQ, déduction faite du coût des ressources, incluant les avantages sociaux. Les ressources sont imputées à chacune des écoles/centres en fonction du montant attribué par le MEQ pour chacun des projets financés.

CRR-23-04-22 : MESURE 15220 « SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT DES CONTENUS OBLIGATOIRES – VOLET ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ » 2021-2022

QUE la bonification de 90 436 \$ à la mesure soit conservée centralement, étant donné que la fin d'année approche et que les écoles secondaires n'ont pas dépensé le montant actuel leur ayant été attribué. Cette mesure n'étant pas dédiée ni protégée, le solde non utilisé pourra servir à financer d'autres éléments, notamment les dépenses supplémentaires de COVID dont aucun financement n'a encore été confirmé.

CRR-24-05-22 : SERVICES DE GARDE

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets prévoit l'ouverture d'un poste d'éducatrice en service de garde, classe principale, dans les services de garde des écoles Mgr Bluteau et Sainte-Thérèse après consultation des techniciennes de ces services de garde.

ADOPTÉ

10.2. Modification à la Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires

ATTENDU la Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU que des modifications ont été apportées à ladite politique;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion le 10 mai 2022 et les commentaires reçus;

Syndicat des professionnels (SPPLPB) :

Aucun commentaire n'a été fait.

Syndicat du soutien (CSQ) :

Aucun commentaire n'a été fait.

Syndicat de l'enseignement de Louis-Hémon (SELH CSQ) :

« Nous n'avons aucun commentaire à apporter à la suite de cette consultation sur la révision de la politique relative à la vérification des antécédents judiciaires. »

En conséquence,

CA-0274-05-22

il est PROPOSÉ par M. André Desmarquis et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte la Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires telle que présentée.

A D O P T É

10.3. Abrogation de la Procédure relative à la diffusion d'œuvres dans les établissements

ATTENDU la Procédure relative à la diffusion d'œuvres dans les établissements actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU que ladite procédure n'est pas suffisamment complète et que le Centre de services scolaire adoptera une politique plus complète;

En conséquence,

CA-0275-05-22

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Nadeau et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets abroge la Procédure relative à la diffusion d'œuvres dans les établissements.

A D O P T É

10.4. Adoption du Plan d'effectifs du personnel cadre 2022-2023 (AQCS)

ATTENDU la Politique de gestion locale de l'Association québécoise des cadres scolaires;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS);

ATTENDU l'ajout d'un poste de coordination au Service des ressources financières;

ATTENDU le reclassement d'un membre du personnel professionnel à titre de coordonnateur au Service des ressources informatiques;

ATTENDU le reclassement d'un membre du personnel de soutien à titre de régisseur au Service des ressources informatiques;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité des ressources humaines le 10 mai 2022 et les discussions qui ont été tenues;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines de proposer l'adoption du Plan d'effectifs du personnel cadre 2022-2023 (AQCS), tel que déposé;

En conséquence,

CA-0276-05-22

il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le Plan d'effectifs du personnel cadre (AQCS) pour l'année scolaire 2022-2023, tel que présenté.

A D O P T É

10.5. Adoption du Plan d'effectifs du personnel cadre des établissements (écoles primaires et secondaires) 2022-2023

ATTENDU la Politique de gestion locale des directrices et directeurs d'école;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de l'Association des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Estuaire (ADSLE) de notre centre de services scolaire;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité des ressources humaines le 10 mai 2022 et les discussions qui ont été tenues;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines de proposer l'adoption du Plan d'effectifs du personnel cadre des établissements (écoles primaires et secondaires) 2022-2023, tel que déposé;

ATTENDU que le nombre de postes demeure équivalent à celui de l'année 2021-2022;

ATTENDU la demande de correction concernant le poste à l'école faite par M. Carl Bouchard quant au changement d'affectation au poste de direction adjointe afin d'y retrouver les écoles Monseigneur Bluteau et Benoît-Duhamel au lieu de Monseigneur Bluteau et Carrefour étudiant;

En conséquence,

CA-0277-05-22

il est PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Jobin et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le Plan d'effectifs du personnel cadre des établissements (écoles primaires et secondaires) pour l'année scolaire 2022-2023, tel que présenté, avec la correction demandée.

A D O P T É

10.6. Modification de la composition du comité de gouvernance des ressources informatiques

ATTENDU l'accompagnement par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et le rapport diagnostic effectué au Service des ressources informatiques;

ATTENDU le plan d'action développé par la firme afin d'assurer une gestion intégrée du Service des ressources informatiques;

En conséquence,

CA-0278-05-22

il est PROPOSÉ par M^{me} Flavie Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets modifie la composition du comité de gouvernance des ressources informatiques;

QUE le comité soit composé des personnes suivantes :

- Un administrateur;
- La direction générale adjointe;
- La direction du Service des ressources informatiques;
- La direction du Service des ressources matérielles et du transport scolaire;
- La direction du Service de l'enseignement et des services complémentaires;
- Le coordonnateur du Service des ressources informatiques (service aux écoles);
- Le régisseur du Service des ressources informatiques (service de sécurité);
- Une direction ou direction adjointe au primaire;
- Une direction ou direction adjointe au secondaire;
- Une direction ou direction adjointe en FP-FGA.

ADOPTÉ

10.7. Recommandations du comité de gouvernance et d'éthique concernant le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

ATTENDU le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone;

ATTENDU les discussions tenues et les recommandations émanant du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique à l'effet de former un seul comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie conjoint pour les quatre CSS régionaux dans le but d'assurer une meilleure cohérence régionale;

ATTENDU la proposition des directions générales de mandater les secrétaires généraux afin d'établir un profil de candidat pour les trois catégories suggérées au règlement, soit :

- Expertise en éthique;
- Expertise en éducation;

- Ancien commissaire ou membre d'un conseil d'administration de centre de services scolaire.

En conséquence,

CA-0279-05-22

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Nadeau et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de former un comité d'enquête régional;

QUE les secrétaires généraux soient mandatés afin d'établir un profil de candidat pour les trois catégories suggérées au règlement.

A D O P T É

10.8. Nomination d'un administrateur au comité de gouvernance et d'éthique

ATTENDU la résolution CA-0014-10-20 instituant le comité de gouvernance et d'éthique du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU la démission d'un administrateur;

ATTENDU que le poste doit être comblé par un membre représentant de la communauté au CA;

Mise en candidature

M. Marc Tremblay, président, ouvre la période de mise en candidature pour la nomination de l'administrateur au comité de gouvernance et d'éthique du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

Un administrateur :

M. Marc Tremblay propose M^{me} Maryse Perron Chartier.

Clôture de la période de mise en candidature

CA-0280-05-22

Il est PROPOSÉ par M. Carl Bouchard et RÉSOLU unanimement :

QUE la période de mise en candidature soit close.

A D O P T É

M. Marc Tremblay, président, demande à M^{me} Maryse Perron Chartier si elle accepte la proposition faite à son égard.

Un administrateur :

M^{me} Maryse Perron Chartier accepte.

CA-0281-05-22

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Michel Cossette et RÉSOLU unanimement :

DE NOMMER l'administratrice suivante pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique :

M^{me} Maryse Perron Chartier, administratrice.

ADOPTÉ

10.9. Modification à la politique Acquisition relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction

ATTENDU la politique Acquisition relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU que des modifications ont été apportées à ladite politique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de vérification le 8 février 2022 et les commentaires reçus;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion le 12 avril 2022 et les commentaires reçus;

En conséquence,

CA-0282-05-22

il est PROPOSÉ par M^{me} Maryse Perron Chartier et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte la politique Acquisition relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction telle que présentée.

ADOPTÉ

10.10. Modification du calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2022-2023

Le point 10.10 est reporté à une séance ultérieure.

10.11. Adoption du calendrier des rencontres 2022-2023

CA-0283-05-22

Il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le calendrier des rencontres 2022-2023 du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets soit accepté avec les dates de séances suivantes :

- 30 août 2022;
- 18 octobre 2022;
- 13 décembre 2022;

- 14 février 2023;
- 21 mars 2023;
- 18 avril 2023;
- 20 juin 2023.

QU'un avis public soit publié sur le site Internet du Centre de services scolaire pour informer la population des dates des rencontres du conseil d'administration.

ADOPTÉ

10.12. Nomination d'un administrateur au comité de gouvernance des ressources informatiques

ATTENDU la résolution CC-8247-11-18 instituant le comité de gouvernance des ressources informatiques du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU la résolution CA-0278-05-22 modifiant la composition dudit comité;

ATTENDU qu'un administrateur siègera désormais à ce comité;

Mise en candidature

M. Marc Tremblay, président, ouvre la période de mise en candidature pour la nomination de l'administrateur au comité de gouvernance des ressources informatiques du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

Un administrateur :

M. Jean-Michel Cossette se propose.

Clôture de la période de mise en candidature

CA-0284-05-22

Il est PROPOSÉ par M. Carl Bouchard et RÉSOLU unanimement :

QUE la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉ

CA-0285-05-22

Il est PROPOSÉ par M. Guy Larouche et RÉSOLU unanimement :

DE NOMMER l'administrateur suivant pour siéger au comité de gouvernance des ressources informatiques :

M. Jean-Michel Cossette, administrateur.

ADOPTÉ

11. Affaires nouvelles

Il n'y a rien à signaler.

12. Prochaine séance

La prochaine réunion régulière aura lieu le 28 juin 2022, à 18 h 30, au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini.

Demande de huis clos

CA-0286-05-22

Il est PROPOSÉ par M. Carl Bouchard et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 19 h 53.

ADOPTÉ

Retour en assemblée délibérante

CA-0287-05-22

Il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le huis clos soit levé à 20 h 05.

ADOPTÉ

13. Évaluation de la rencontre

Les membres ont rempli le formulaire d'évaluation de façon virtuelle.

14. Levée de la séance

CA-0288-05-22

Il est PROPOSÉ par M. Guy Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉ

Le président,

La secrétaire générale,

Marc Tremblay

Annie Tremblay, avocate